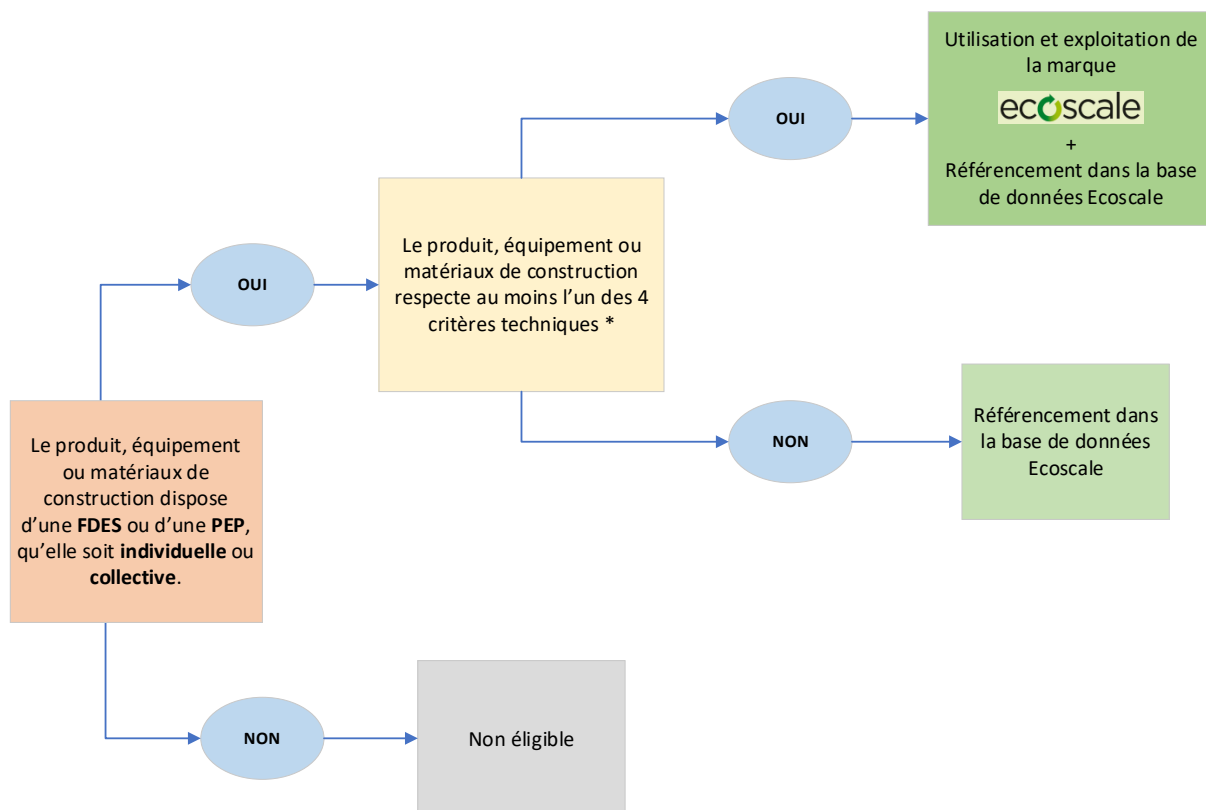


Conditions d'éligibilités d'ECOSCALE :

Ecoscale est une prestation du CSTB d'évaluation environnementale de la circularité dont l'objectif est de caractériser de manière robuste et indépendante le potentiel de circularité des produits, équipements et matériaux de construction.

Pour être éligible à l'évaluation ECOSCALE, les produits doivent justifier d'une Fiche de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) ou d'un Profil Environnemental Produit (PEP), mais aussi avoir fait l'objet d'un classement de performances obtenu à l'issue d'une évaluation.



(*) Critères techniques permettant la désignation sous la marque ECOSCALE.

Bénéficiaire :

- d'un « marquage CE de niveau 1, 1+ ou 2+ » délivré par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO 17065 ;
- ou
- d'une certification lorsqu'une telle certification est proposée sur le marché et délivrée par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO 17065 ;
- ou
- d'une évaluation en cours de validité délivrée par tout organisme membre de l'European Organisation for Technical Assessment (EOTA) (de type Avis technique, Evaluation Technique Européenne, Appréciation Technique d'Expérimentation etc...);
- ou
- si aucune certification produit volontaire n'existe sur le marché : d'un marquage CE de niveau 3 et/ou 4.